



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 27
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non représentés 0

Le lundi 08 juillet 2019 à 15h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Pierre MARCHADIER donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Bernard DUVERT donne procuration à Madame Chantal COLIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stephan SILVESTRE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

DELIBERATION N° 12

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 6ème Adjoint au Maire délégué aux finances et au logement

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de l'exercice budgétaire 2018 par rapport au budget primitif et aux modifications de crédits votés.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif

2018 du budget principal de la commune présente les résultats suivants :

Réalisations 2018	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	31 569 870,28	36 815 109,68	5 245 239,40
Section d'investissement	14 865 662,63	15 420 256,85	554 594,22
Total	46 435 532,91	52 176 154,85	5 799 833,62

Le budget principal a été réalisé à hauteur de 52 176 154,85 € en recettes et 46 435 532,91 € en dépenses, auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser.

Restes à réaliser 2018	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	6 839 697,78	5 204 609,42	- 1 635 088,36
Total	6 839 697,78	5 204 609,42	- 1 635 088,36

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	31 569 870,28	36 815 109,68	5 245 239,40
Section d'investissement	21 705 360,41	20 624 866,27	- 1 080 494,14
Total	53 275 230,69	57 439 975,95	4 164 745,26

Au total, la Ville dégage un excédent global de clôture de 4 164 745,26 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017			2018			CA 2017/CA 2018	
	BP	CA	TAUX DE REAL ¹	BP	CA	TAUX DE REAL ¹	VARIAT ²	EVOLUT ²
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 793 569,80	7 359 083,76	94,43%	7 781 840,39	7 169 726,43	92,13%	-189 357,33	-2,57%
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 989 187,00	15 898 232,32	99,43%	16 142 171,17	16 118 264,26	99,85%	220 031,94	1,38%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 168,00	3 962 168,00	100,00%	3 962 394,00	3 957 190,00	99,87%	-4 978,00	-0,13%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 423 980,12	2 300 196,15	94,89%	2 454 633,49	2 447 969,08	99,73%	147 772,93	6,42%
66 CHARGES FINANCIERES	175 910,13	158 135,00	89,90%	190 752,64	173 338,97	90,87%	15 203,97	9,61%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 375,00	29 022,48	68,49%	48 558,59	30 914,30	63,66%	1 891,82	6,52%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	30 387 190,05	29 706 837,71	97,76%	30 580 350,28	29 897 403,04	97,77%	190 565,33	0,64%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 941 961,13	0,00	0,00%	3 901 605,87	0,00	0,00%		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 587 736,72	1 586 653,46	99,93%	1 671 420,00	1 672 467,24	100,06%	85 813,78	5,41%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 529 697,85	1 586 653,46	28,69%	5 573 025,87	1 672 467,24	30,01%	85 813,78	5,41%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 916 887,90	31 293 491,17	87,13%	36 153 376,15	31 569 870,28	87,32%	276 379,11	0,88%

En 2018, les dépenses de la section de fonctionnement se sont établies à 31 569 870,28 €, soit 87,32 % des crédits ouverts au cours de l'année. Ce taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est quasiment constant par rapport à 2017. En volume, la Ville a dépensé 276 379,11 € de plus qu'en 2017.

Concernant les dépenses réelles de la section de fonctionnement, les taux de réalisation sont très élevés. En 2018, un total de 29 897 403,04 € ont été dépensés, soit un taux de réalisation de 97,77 % des crédits budgétaires.

En volume, la progression des dépenses est seulement de + 0,64% (+190 565,33 €) par rapport à l'an dernier.

Pour rappel, en cours d'année, la Ville avait ajusté ses prévisions budgétaires en prenant des décisions modificatives qui ont impacté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 323 022,71 €, soit 0,9 % des crédits initialement votés.

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Les charges à caractère général (Chapitre 011)**7 169 726,43 €**

Les charges à caractère général représentent le deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles sont en diminution de 2,57 % (- 189 357,33 €) par rapport au CA 2017, poursuivant ainsi la baisse des années précédentes.

En 2018, certaines dépenses qui avaient fortement augmenté en 2017 diminuent : les dépenses d'électricité (- 117 112,88 €), études (- 84 429,23 €), locations immobilières (- 37 851,97 €) et charges locatives (- 16 947,92 €).

Parmi les dépenses imputées sur les « contrats de prestations de service » (- 208 964 €), le montant consacré à la restauration scolaire diminue fortement (- 159 119 €). Cette diminution ne s'explique pas par une baisse de la fréquentation ou par une réduction du niveau de service mais par le paiement de seulement 11 mois sur l'exercice 2018. Ainsi la facture de décembre 2018 a été payée en 2019.

Les dépenses de formation diminuent (- 32 044 €) en raison du décalage des sessions prévues, qui auront lieu finalement en 2019.

Libellé	CA 2017	CA 2018	VARIAT°	EVOLUTION
ENERGIE - ELECTRICITE	799 086,27	681 973,39	-117 112,88	-14,66%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 191 954,41	1 982 990,06	-208 964,35	-9,53%
LOCATIONS IMMOBILIERES	136 321,15	98 469,18	-37 851,97	-27,77%
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	37 167,60	20 219,68	-16 947,92	-45,60%
ETUDES ET RECHERCHES	112 843,25	28 414,02	-84 429,23	-74,82%
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	60 222,18	28 178,09	-32 044,09	-53,21%

Inversement, après avoir diminué fortement en 2017, les dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments augmentent (+ 69 933 €), comme les frais de nettoyage des locaux (+ 40 527 €) en raison de la livraison de nouveaux bâtiments.

Libellé	CA 2017	CA 2018	VARIAT°	EVOLUTION
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMTS PUBLICS	267 647,28	337 580,52	69 933,24	26,13%
FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	391 642,23	432 169,39	40 527,16	10,35%

Les charges de personnel (Chapitre 012)**16 118 264,26 €**

Les dépenses sur ce chapitre sont en progression de 1,38 % par rapport au CA 2017 (+ 220 031 €). Premier poste de dépense, les charges de personnel représentent 53,91% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Par comparaison, le ratio des communes de la même strate (10 000 à 20 000 habitants) s'établit à 58,80%.

Les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- les avancements et évolutions de carrière (glissement vieillesse technicité)
- les revalorisations des régimes indemnitaires
- l'évolution des effectifs : la municipalité a décidé de renforcer plusieurs services (régie bâtiment, régie cadre de vie, enseignement,...) comme annoncé lors de l'adoption du Budget primitif 2018. Les départs en retraite (8 départs en 2018 qui furent tous remplacés) ou les mutations externes ont par ailleurs entraîné des vacances de poste provisoire.
- l'absence d'organisations de scrutins électoraux

Atténuation de produits (Chapitre 014)**3 957 190,00 €**

Ce chapitre budgétaire retrace l'ensemble des reversements de produits fiscaux supportés par le budget communal. En 2018, son montant est stable.

Dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, les compétences de ramassage des ordures ménagères et l'assainissement ont été transférées le 1^{er} janvier 2016 à l'Etablissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois ». En 2016, une convention de gestion transitoire avait permis à la commune d'agir au nom et pour le compte de l'EPT et d'assurer ainsi la mission liée au ramassage des ordures ménagères. En contrepartie, l'EPT remboursait la commune à hauteur des dépenses engagées. Cette convention de gestion transitoire a pris fin au cours du 1^{er} semestre 2017.

Depuis, l'EPT assure pleinement l'exercice de cette compétence, mais ne perçoit pas encore le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Jusqu'en 2019 inclus, la Ville lui reverse le produit de cette taxe, à hauteur de 2 026 000 €.

Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place par la Loi de Finances 2012, est resté identique à celui de 2017, soit 1 436 394 €.

Enfin, la ville a versé 494 796 € au titre du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale), montant en légère diminution (- 4 978 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 2 447 969,08 €

En 2018, les autres charges de gestion courante progressent de 6,42 % (+ 147 772,93 €). Il s'agit de :

- la subvention d'équilibre versée au CCAS, pour un montant de 594 900 €,
- les subventions versées aux associations locales pour un montant de 617 741 €,
- la subvention versée à la Maison Kangourou pour un montant de 313 100 €,
- la participation pour contrainte de service public de 92 965 € versée à la Crèche des Petits Chéris,
- la participation au financement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour 347 973 € (+ 22 101 € par rapport à 2017),
- le versement de la participation au Fonds de compensation des charges territoriales en faveur de l'EPT pour un montant de 205 033 € (+ 170 324 € par rapport à 2017),
- les admissions en non valeur pour un montant de 12 706 € (non réalisé en 2017).

Enfin, ce chapitre inclut les indemnités des élus et les charges associées (cotisations, formations) pour un montant de 255 187,68 €.

Les charges financières (chapitre 66) 173 338,97 €

Les frais financiers ont augmenté de 12 204 €, compte tenu de la signature de nouveaux emprunts. Cependant, cette hausse est limitée grâce aux taux faibles qui ont été obtenus auprès des établissements bancaires.

En octobre 2018, la Ville a contracté deux emprunts bancaires pour assurer le financement de ses investissements, à des taux à nouveau attractifs. Ces emprunts n'ont été que partiellement mobilisés (30 % sur 6 millions €).

Au 31 décembre 2018, le taux moyen de l'encours de dette communal ressort à 1,57%. La commune bénéficie de la baisse des taux d'intérêt à court terme grâce à une partie de ses emprunts conclus à taux variable.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 30 914,30 €

Ce chapitre regroupe les dépenses non prévisibles. C'est pourquoi le taux de réalisation est faible (63,66%). Son montant est quasiment constant par rapport à 2017 (+ 1 891,82 €).

Dans ce chapitre sont notamment comptabilisées :

- les annulations de titre sur exercice antérieur (19 684 €), par exemple les remboursements d'inscription à l'Ecole municipale des arts, suite à la crue de février 2018 (2 463 €)
- les bourses et prix accordés aux élèves joinvillais (6 990 €)

Les dépenses d'ordre (chapitre 042)**1 672 467,24 €**

Les dépenses d'ordre sont des écritures purement comptables sans décaissements et encaissements. Il s'agit, d'une part, des amortissements des équipements acquis les années précédentes et, d'autre part, de la constatation des opérations de cession de véhicules (1 100 €).

Le chapitre 023 ne donne pas lieu à des écritures au compte administratif.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, la Ville a perçu 36 812 087,97 € de recettes de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 101,83 %. Ce montant est quasiment constant (- 0,28 %) par rapport à 2017.

	2017			2018			CA 2017/CA 2018	
	BP	CA	TAUX DE REAL*	BP	CA	TAUX DE REAL*	VARIAT*	EVOLUT*
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	256 000,00	378 271,02	147,76%	549 094,71	611 528,33	111,37%	233 257,31	61,66%
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 679 195,00	3 787 520,39	102,94%	3 617 648,93	3 672 710,22	101,52%	-114 810,17	-3,03%
73 IMPÔTS ET TAXES	25 944 524,00	26 529 381,06	102,25%	26 453 775,00	26 712 364,05	100,98%	182 982,99	0,69%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 801 549,50	5 923 059,17	102,09%	5 268 930,30	5 489 407,59	104,18%	-433 651,58	-7,32%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	233 587,00	255 853,32	109,53%	256 073,00	272 795,70	106,53%	16 942,38	6,62%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 150,00	41 446,32	3604,03%	1 700,00	50 149,68	2949,98%	8 703,36	21,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 916 005,50	36 915 531,28	102,78%	36 147 221,94	36 808 955,57	101,83%	-106 575,71	-0,29%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	882,40	882,40	100,00%	3 132,50	3 132,40	100,00%	2 250,00	254,99%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	882,40	882,40	100,00%	3 132,50	3 132,40	100,00%	2 250,00	254,99%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				3 021,71	3 021,71	100,00%	3 021,71	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 916 887,90	36 916 413,68	102,78%	36 153 376,15	36 812 087,97	101,82%	-104 325,71	-0,28%

Dans le détail, les recettes de fonctionnement en 2018 se décomposent de la façon suivante :

Les atténuations de charges (chapitre 013)**611 528,33 €**

Sur ce chapitre, la Ville a perçu un montant plus élevé de recettes (+ 233 257,31 €).

Il s'agit :

- des produits liés aux rabais, remises et ristournes effectuées par les fournisseurs (par exemple ceux prévus dans le marché public relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie) pour un montant de 516 283,35 €
- les remboursements sur rémunération du personnel ou charges de sécurité sociale : 95 244,98 €

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**3 672 710,22 €**

Sur ce chapitre, les recettes ont baissé de 3,03 % (- 114 810,17 €), mais elles restent supérieures à la prévision budgétaires (101,52%).

Il s'agit :

- des produits issus des prestations de services aux usagers (restauration scolaire, structures petite enfance, structures jeunesse, EMA,...) pour un montant total de 2 503 980,67 €, en hausse malgré le maintien de tarifs constants.
- des remboursements de frais par les budgets annexes : 739 558,81 €
- des autres remboursements de frais, par exemple par les prestataires de réseaux pour la consommation d'électricité (114 886,80 €) ou par les villes alentour pour les enfants scolarisés (53 669,55 €)
- des redevances d'utilisation du domaine : 224 497,32 €

Les recettes fiscales (chapitre 73)**26 712 364,05 €**

En 2018, les produits fiscaux sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (100,98%) et en hausse par rapport au montant perçu en 2017 (+ 182 982,99 €).

Au titre des trois taxes locales, la Ville a perçu 18 404 022 € (+ 270 828 €). Elle a perçu également la

taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (2 692 744 €).

Avec l'intégration de la ville dans la Métropole du Grand Paris, les impôts économiques ainsi que l'ancienne composante taxe professionnelle incluse dans la Dotation Forfaitaire (ex-DCTP) ont été transférés automatiquement à cette structure intercommunale et à l'EPT10. En contrepartie, ces impôts économiques et dotation sont reversés par le biais d'une attribution de compensation pour un montant de 3 893 516 € (montant constant).

La taxe sur l'électricité qui dépend uniquement des volumes consommés diminue légèrement (302 973,53 €).

Les droits de mutation se sont élevés à 1 260 282 € (en baisse de 11,93%). Pour rappel, ils sont perçus par les communes, les départements et l'Etat dans des proportions différentes et sont exigibles à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier considéré comme ancien.

Les dotations et participations (chapitre 74) 5 489 407,59 €

En 2018, les dotations et compensations fiscales que l'État reverse aux collectivités, comme les subventions de fonctionnement attribuées par nos partenaires ont fortement baissé (- 433 651,58 €).

Plus précisément, la Ville a perçu :

- la dotation forfaitaire d'un montant de 2 754 679 €, toujours en baisse par rapport aux années antérieures (- 5 445 €)
- la dotation de solidarité urbaine pour 146 142 €, confirmant ainsi la baisse annoncée (- 18 268 €). En effet, suite à la refonte des critères d'éligibilité, la commune n'est plus éligible à ce dispositif depuis l'année 2017 et en sort progressivement.
- la dotation nationale de péréquation pour 145 455 € (- 11 510 €)
- les compensations dues au titre des exonérations fiscales attribuées par l'Etat sur les impôts ménages pour 594 371 € (- 5 396 €).
- les subventions de la part de la CAF : 1 750 305 € pour le fonctionnement des crèches, accueils de loisirs et activités jeunesse (- 232 926 €).

La Ville avait participé au programme mis en œuvre par l'Etat sur les emplois d'avenir. En 2017, la Ville avait obtenu 137 702,83 € de recettes pour 13 contrats d'emploi d'avenir. En 2018, suite à la suppression du dispositif, la Ville n'a perçu que 11 235 € (solde).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 272 795,70 €

Sur ce chapitre, les recettes sont en hausse de 6,62 % (+ 16 942,38 €).

En effet, la Ville a perçu notamment :

- les loyers pour 193 196,35 € et les remboursements de charges pour 20 831,74 €
- le reversement pour berceaux d'entreprise prévu dans la DSP pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris (50 667,67 €) pour l'année 2018 et le solde de 2017.

Les recettes financières et exceptionnelles (chapitres 77) 50 149,68 €

Les recettes exceptionnelles, au même titre que les dépenses, sont imprévisibles.

Il s'agit :

- des pénalités en application des clauses des marchés publics (prestations en retard, livraisons incomplètes...) : 340 €
- des remboursements d'assurances suite à des sinistres ou de frais de contentieux : 48 559,68 €, dont 25 000 € pour les dommages causés par la crue (acompte)

En conclusion, à l'issue de l'exécution comptable au 31 décembre 2018, la section de fonctionnement présente :

- des recettes pour 36 812 089,97 €
- des dépenses pour 31 569 870,28 €

soit un résultat excédentaire de 5 242 217,69 € qui sera repris en section d'investissement au budget

2019.

Même s'il est en baisse par rapport à 2017 (- 377 683,11 €), cet autofinancement reste très élevé et permet de faire face en bon père de famille aux dépenses d'investissement engagées et à venir.

En effet, la Ville s'est engagée dans un programme important de rénovation et de construction, afin de proposer aux Joinvillais un service public de qualité et des équipements modernes répondant à leurs besoins.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, la commune a réalisé 14 865 662,63 € de dépenses d'investissement, dont 91,05 % sont des dépenses d'équipement.

	2017			2018			CA 2017/CA 2018		
	BP	CA	DE REAL ^o	BP	CA	DE REAL ^o	VARIAT ^o	EVOLUT ^o	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	960 468,06	452 740,33	47,14%	1 034 132,95	445 024,78	43,03%	-7 715,55	-1,70%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 349 129,20	317 662,77	9,48%	4 010 380,80	3 804 465,12	94,87%	3 486 802,35	1097,64%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 755 167,72	3 904 768,41	67,85%	8 228 048,85	4 144 872,36	50,37%	240 103,95	6,15%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 091 052,98	3 103 946,05	60,97%	7 963 499,76	3 559 212,94	44,69%	455 266,89	14,67%
160025	GUICHET UNIQUE	200 000,00	109 057,93	54,53%	3 699 169,17	732 324,23	19,80%	623 266,30	571,50%
160026	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	336 118,79	232 977,44	69,31%	245 340,22	201 727,99	82,22%	-31 249,45	-13,41%
160027	STADE JP GARCHERY	3 185 973,17	2 435 029,28	76,43%	738 685,89	648 438,94	87,78%	-1 786 590,34	-73,37%
	Total des dépenses d'équipement	18 877 909,92	10 556 182,21	55,92%	25 919 257,64	13 536 066,36	52,22%	2 979 884,15	28,23%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 380 375,50	1 104 013,50	46,38%	1 276 362,00	0,00	0,00%	-1 104 013,50	-100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 230,50	5 230,50	100,00%				-5 230,50	-100,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 164 352,80	910 403,79	42,06%	2 536 480,69	1 139 883,28	44,94%	229 479,49	25,21%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				100,00	71,40	71,40%	71,40	
	Total des dépenses financières	4 549 958,80	2 019 647,79	44,39%	3 812 942,69	1 139 954,68	29,90%	-879 693,11	-43,56%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	882,40	882,40	100,00%	3 132,50	3 132,40	100,00%	2 250,00	254,99%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 572 947,81	339 106,53	21,56%	1 833 604,45	186 509,19	10,17%	-152 597,34	-45,00%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 573 830,21	339 988,93	21,60%	1 836 736,95	189 641,59	10,32%	-150 347,34	-44,22%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 291 620,88	1 291 620,88	100,00%				-1 291 620,88	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 293 319,81	14 207 439,81	54,03%	31 568 937,28	14 865 662,63	47,09%	658 222,82	4,63%

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)

13 536 066,36 €

Les dépenses d'équipement sont en forte hausse par rapport à 2017 (+ 2 979 884,15 €), conformément au budget voté. Elles ont été réalisées à 52,22 %, compte tenu du décalage de certains programmes d'investissement dans le temps.

La Ville a dépensé un total de 11 953 575,20 € (hors opérations) dont on peut extraire notamment :

- les travaux de voirie pour un montant total de 1 944 961 €, dont :
 - rue de Paris : 651 459 € (+ 57 126 € pour l'éclairage public)
 - rue Hugede : 282 766 € (+ 51 487 pour l'éclairage public)
 - avenue du 11 novembre 2018 : 275 067 €
 - avenue Guy Moquet : 116 930 €
 - avenue Arago : 101 446 €
- les travaux d'éclairage public : 303 402 €
- les travaux de raccordement fibre optique : 124 880 €
- les études et la maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie : 257 562 €
- l'acquisition de parcelles : 450 000 €
- l'investissement dans les écoles : travaux pour 212 467 €, mobilier pour 242 747 €
- la modernisation des services par l'acquisition de logiciels : 132 953 €

On peut également citer :

- le parking du Bataillon : 2 142 000 €
- la construction de l'école Simone Veil : 2 001 588 €
- les travaux du parvis de l'Hotel de Ville : 1 019 801 €
- l'acquisition des locaux Montessori : 900 591 €
- les travaux de l'Hotel de Ville (hors guichet unique) : 454 820 €

- les travaux à l'EMA (Ecole Municipale des Arts) : 126 737 €

De plus, la Ville a réalisé les opérations suivantes :

- Guichet unique (160025) : 732 324,23 € pour les travaux de réaménagement de l'espace consacré au Guichet unique et l'acquisition d'une partie du matériel
- Stade JP Garchery – 1ère tranche de travaux (160027) : 648 438,94 € pour la rénovation intégrale de la piste d'athlétisme, du terrain d'honneur et installation d'un nouvel éclairage.
- Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée (160026) : 201 727,99 € pour les mises aux normes des bâtiments municipaux

Les dépenses financières (chapitres 16 et 27)

1 139 954,68 €

La Ville a dépensé les montants suivants :

- les remboursements d'emprunts pour un montant de 1 139 883,28 €, prévus dans le cadre des contrats d'emprunts conclus depuis plusieurs années,
- le crédit-revolving contracté auprès de la Société Générale pour un montant de 183 657,03 € (capital restant dû : 1 049 947,42 €)
- les cautions versées (71,40 €)

En 2018, le montant consacré au remboursement des emprunts augmente compte tenu des nouveaux emprunts signés en 2017. Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette de la Ville s'élève à 13 014 848,27 € (y compris le crédit-revolving).

Par conséquent, la capacité de désendettement de la Ville diminue et s'affiche à 1,81 an. Ce ratio reste peu élevé malgré l'intégration des emprunts réalisés en 2018 et largement inférieur à la moyenne de la strate des communes de 10 à 20 000 habitants (4,84 années selon le données Finance Active pour l'exercice 2017).

Rapporté à la population, le ratio d'endettement de la commune est de 691 € par habitant contre 867 € au niveau de la strate.

Les dépenses d'ordre (chapitres 040 / 041)

189 641,59 €

En 2018, les dépenses d'ordre correspondent à :

- l'amortissement des subventions d'investissement (3 132,40 €), inscrit également en recettes de fonctionnement
- des écritures patrimoniales pour 186 509,19 €, inscrites également en recettes d'investissement. Il s'agit d'opérations comptables transférant les écritures du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux en cours).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2018, la Ville a perçu 15 420 256,85 € de recettes d'investissement, soit une augmentation de 8,11 % par rapport à 2017.

	2017			2018			CA 2017/CA 2018	
	BP	CA	TAUX DE REAL*	BP	CA	TAUX DE REAL*	VARIAT*	EVOLUT*
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 576 295,68	726 394,01	46,08%	1 896 845,54	779 230,97	41,08%	52 836,96	7,27%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 052 762,69	3 671 067,68	36,52%	15 285 804,76	5 813 813,59	38,03%	2 142 745,91	58,37%
Total des recettes d'équipement	11 629 058,37	4 397 461,69	37,81%	17 182 650,30	6 593 044,56	38,37%	2 195 582,87	49,93%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 561 615,78	7 940 408,10	105,01%	6 923 366,69	6 912 045,89	99,84%	-1 028 362,21	-12,95%
Total des recettes financières	7 561 615,78	7 940 408,10	105,01%	6 923 366,69	6 912 045,89	99,84%	-1 028 362,21	-12,95%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 587 736,72	1 586 653,46	99,93%	1 671 420,00	1 672 467,24	100,06%	85 813,78	5,41%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 572 947,81	339 106,53	21,56%	1 833 604,45	186 509,19	10,17%	-152 597,34	-45,00%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 941 961,13	0,00	0,00%	3 901 605,87	0,00	0,00%		
Total des recettes d'ordre d'investissement	7 102 645,66	1 925 759,99	27,11%	7 406 630,32	1 858 976,43	25,10%	-66 783,56	-3,47%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				56 189,97	56 189,97	100,00%	56 189,97	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 293 319,81	14 263 629,78	54,25%	31 568 837,28	15 420 256,85	48,85%	1 156 627,07	8,11%

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

779 230,97 €

La Ville a perçu des subventions liées à des travaux pour un montant de 692 926,97 €. Ces recettes

ne sont réalisées qu'à 41,08 % des prévisions budgétaires, en raison du décalage entre la perception des subventions et la fin des travaux.

Il s'agit de :

- la subvention départementale (solde) pour le gymnase du Bataillon (394 909,07 €)
- le fonds d'urgence (subvention régionale) pour les inondations (49000 €)
- au titre de la DETR 2014-2017 : réhabilitation et extension du réfectoire Palissy (45 000 €), renforcement éclairage et accessibilité (18 000 €), réhabilitation des sanitaires Polangis (17 975,43 €), accessibilité du chalet jeunesse (17 044,27 €), locaux résidence égalité (14 170 €), accessibilité des vestiaires canoe kayak (13 537,20 €),
- au titre de la prévention de la délinquance : sécurisation des établissements scolaires (7 539 €), caméras (1 825 €), terminaux (660 €),
- au titre du bonus écologique : 18 000 € pour l'achat de trois véhicules électriques,

La Ville a perçu également :

- 86 304 € au titre des amendes de police,
- 95 267 € au titre du reversement par l'EPT de la dotation de soutien à l'investissement territorial 2017.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 5 813 813,59 €

La Ville a perçu 5 813 813,59 € d'emprunts, soit 38,03 % des emprunts qui avaient été prévus au budget 2019. En effet, les travaux ayant été décalés dans le temps, il n'était pas nécessaire de mobiliser tous les emprunts initialement budgétés.

Il s'agit :

- du solde des deux emprunts conclus fin 2017 avec le Crédit Agricole, reportés au budget 2018 (4 000 000 €).
- et d'une partie de deux nouveaux emprunts conclus en novembre 2018 (1 800 000 €).

Pour assurer et garantir le financement du programme d'investissement, la Commune a lancé une campagne d'emprunts pour un volume de 6 millions € en septembre / octobre 2018. Cela a permis de contracter deux emprunts à des conditions très avantageuses (taux de 1,44 % sur 20 ans) auprès du Crédit agricole pour deux fois 3 millions €. Un premier versement a eu lieu le 13 décembre 2018 pour 30 % du total, soit 1,8 M€. Le solde de 4,2 millions a été reporté sur l'exercice 2019.

Les recettes financières (chapitre 10) 6 912 045,89 €

Ce chapitre regroupe :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 pour un montant de 5 622 922,51 €
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçue sur les dépenses d'investissement 2017, pour un montant de 1 182 074 €
- les taxes d'aménagement pour 107 049,38 €

Les recettes d'ordre (Chapitres 021 / 040 et 041) 1 858 976,43 €

Au titre des recettes d'ordre, la Ville a inscrit :

- les amortissements des équipements : 1 672 467,24 € (le même montant est inscrit en dépenses d'ordre de fonctionnement).
- des écritures patrimoniales pour 186 509,19 €, inscrites également en dépenses d'investissement. Il s'agit d'opérations comptables transférant les écritures du chapitre 20 (études) au chapitre 23 (travaux en cours).

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2018 du budget principal et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
----------------------------------	---

Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2018 – budget principal de la commune
-----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 17/06/2019

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	20	Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont"), Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble")
Contre	11	Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (liste "unis pour joinville-le-pont"), Monsieur Michel LAVAL (non inscrit), Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")
Abstention	1	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 245 239,40 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	5 245 239,40 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	498 404,25 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	56 189,97 €
Résultat de clôture de l'exercice 2018	554 594,22 €

Article 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
6 839 697,78 €	5 204 609,42 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

• Recette d'investissement (compte 1068) : 5 245 239,40 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 12/07/2019

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : 09/07/2019

A Joinville-le-Pont le